

# Compte rendu de la Réunion de la Commission d'Utilisation des Chiens d'Arrêt du 10/05/16 à la SCC

Présents : Joël Chauvet, Christian Eymar Dauphin, René Gerlet, Yves Guilbert, Jean-Yves Guilhemjouan, Jean Lassandre, Nathalie Parent, Jean-Claude Piat, Yves Tastet.

Absents excusés : Serge Guilbert et Christian Gunther,

## I – Bilan de la saison de printemps

Si la pluie nous a épargnés, on ne peut pas en dire autant du froid. Pendant tout le début des épreuves de printemps, un vent froid venu du Nord et de l'Est nous attendait chaque jour. Dans ces conditions, il était difficile de prendre des points sur les perdrix remisées le plus souvent dans des zones peu favorables à l'évolution des chiens, ce qui exigeait d'eux d'être très « chasseurs » et moins « mécanisés ».

Dans la grande majorité des concours, les perdreaux étaient bien présents. On notera quelques trous inévitables compte tenu du nombre élevé d'épreuves. On notera aussi la présence de lièvres et de faisans. Il est bon de rappeler que les épreuves de printemps se déroulent sur perdrix et que la poursuite de tout autre gibier comme la mise à l'envol après une remontée d'émanation sont éliminatoires, la tape et l'oubli ne l'étant pas.

Les résultats ont été à la disposition très rapidement sur le site de la CUNCA. Le taux moyen de réussite en quête de chasse est de 24% pour les continentaux et de 18% pour les britanniques, en grande quête, il est de 10%.

Après l'organisation des épreuves internationales ce printemps où le calendrier avait été imposé de façon unilatérale par les organisateurs sans concertation, la France avait réagi pour revenir au calendrier initialement prévu. Pour éviter de renouveler cette expérience, René Gerlet en concertation avec le Président de la SCC fera un courrier aux responsables des chiens d'arrêt de la FCI pour définir clairement le mode de fonctionnement de ses commissions (Brit et Conti) et établir un calendrier international cohérent respectant au mieux les intérêts de tous.

Avec l'organisation d'épreuves internationales ajoutées aux épreuves nationales, il est anormal que le pays organisateur les ajoute à son calendrier les mettant ainsi en concurrence avec d'autres épreuves. Si la France n'avait pas réagi, les épreuves en Serbie se seraient terminées fin mars au détriment des concours français.

## Les barrages pour l'attribution du CACIT

- On constate de plus en plus de barrages médiocres notamment chez les continentaux. Les chiens issus des solos sont souvent décevants lors de ces barrages car non préparés à cet exercice.  
Après un long échange où chacun a pu s'exprimer, 5 des 9 membres de la commission sont favorables à l'idée de faire disputer le barrage uniquement entre les CACT de couple. Cependant, ce sujet n'étant pas explicitement inscrit à l'ordre du jour communiqué par le Président, une décision définitive ne peut être entérinée ce jour. De plus, avant de finaliser cette décision, il faudrait trouver une cohérence pour l'attribution des titres de gagnant et vice gagnant à l'Open de France en continentaux.  
En revanche, la Commission est absolument opposée à faire courir les chiens continentaux en couple à partir d'un certain âge. L'inscription en couple dans une discipline demeure obligatoire pour les chiens homologués champions dans cette discipline.
- Actuellement si un seul CACT est décerné, il se voit automatiquement attribuer le CACIT sans avoir démontré ses qualités de « barragiste ». La commission décide que dorénavant pour se voir attribuer le CACIT, le chien devra faire un barrage avec un bye. Si ce barrage est concluant, la RCACT, au cas où il y a une, devra aussi faire un barrage pour se voir attribuer la RCACIT.
- Harmonisation des jugements des barrages : On voit de plus en plus de différence entre des jugements lors des barrages ainsi un chien qui arrête à vide une fois voire deux fois peut se voir attribuer le CACIT ou la RCACIT par un jury alors qu'il est éliminé par un autre. Idem pour un chien qui tape des perdreaux alors qu'il était passé au-dessous au lacet précédent ou encore un chien qui a une étendue de quête démesurée..... Devant cet état de fait, une note sera envoyée à tous les juges.
- Yves Tastet propose de soumettre un projet rédactionnel plus complet à la commission.
- Calendrier grande quête 2017. Afin de permettre aux présentateurs étrangers spécialistes de la Grande Quête de participer en nombre, depuis plusieurs années le calendrier avait été resserré. A l'usage, il faut constater que le but n'est atteint ainsi l'Open de France n'a rassemblé que deux batteries. En conséquence, pour permettre aux présentateurs français de Grande Quête de montrer aussi leurs chiens de Quête de chasse et aux juges spécialistes de la Grande Quête de voir aussi les autres disciplines, le calendrier GQ sera fractionné en plusieurs séquences de deux ou trois jours consécutifs. Quand la Coupe d'Europe reviendra en France, on adaptera alors le calendrier pour permettre aux présentateurs étrangers de concourir de façon plus rationnelle.

## II – Bilan de la Coupe d'Europe des Continentaux et de Grande Quête

La Coupe d'Europe des continentaux a rassemblé 55 chiens pour 15 nations. Elle s'est déroulée en Serbie à Nis sur deux jours. A titre d'essai, le 1<sup>er</sup> jour, la compétition s'est déroulée en couple avec la désignation d'un gagnant en individuel et le lendemain en solo avec la désignation d'une nation gagnante par équipe. A noter que la France n'avait pas été avertie de cette expérience.

La Coupe d'Europe de Grande Quête s'est aussi déroulée à Nis. L'équipe sélectionnée par Yves Tastet s'est bien comportée mais un seul chien au classement, 3<sup>ème</sup> Gucci des Buveurs d'Air.

## III – Calendrier de l'automne 2016 ; Sélection pour le Championnat du Monde 2016.

Le projet de calendrier élaboré en concertation avec Joël Chauvet a été envoyé, il y a une dizaine de jours, à tous les membres de la Commission pour faciliter son examen.

La commission a fait quelques ajustements par rapport aux demandes initiales des référents :

- les demandes d'organisation de concours amateurs ont été supprimées.
- les demandes d'attribution de CACIT ont été supprimées si le quota de 25 chiens l'année précédente n'était pas réalisé néanmoins pour les concours sur tétraonidés le quota a été ramené à 20 pour tenir compte des restrictions imposées par les fédérations des chasseurs.
- Les concours du Club Epagneul Breton au Hommet d'Artenay et du Club du Club St Usage à Lhuis sont maintenus mais les responsables de club devront changer d'organisateur, ceux en place ayant des problèmes pour respecter les règlements établis.
- La spéciale du Braque Français à la Vacquerie en concurrence avec un ouvert continentaux est supprimée.
- Après discussion, dorénavant les canines avec leurs CUSCA associées pourront organiser quatre journées dans les concours bécasses.
- A titre expérimental sur les concours sur bécasses, une canine avec ses CUSCA affiliés, comme ~~ou~~ un club de race, ~~ne~~ pourront demander l'attribution d'un CACIT, et d'un seul, par saison. Pour les canines il faut comprendre un CACIT pour les continentaux et un CACIT pour les britanniques.
- Les demandes trop tardives n'ont pas été prises en compte.
- Enfin, si les clubs de race ou les clubs d'utilisation n'ont pas demandé les autorisations aux Canines qui les reçoivent, l'épreuve qu'ils souhaitent organiser pourra être supprimée purement et simplement du calendrier ~~si~~ à la demande de la Canine.

La CUNCA, qui doit gérer au mieux les souhaits des organisateurs et établir les calendriers semestriels des épreuves de travail pour chiens d'arrêt, observe qu'aujourd'hui les exigences règlementaires sont de moins en moins respectées lors des demandes. Un rappel sera fait à tous les organisateurs.

Par ailleurs, l'Art. D 214-14 du Code Rural ne reconnaît qu'aux seules épreuves organisées par la SCC ou ses Associations affiliées le droit de décerner des récompenses permettant l'accession aux différents titres (Trialer, Champion, Recommandé, Elite ...) figurant au pédigrée.

En l'état actuel des Statuts et du RI de la SCC, et sous certaines conditions, il est également permis de confier dans le cadre d'un accord de patronage l'organisation d'épreuves officielles de sélection à des groupements non affiliés, les récompenses décernées ayant, dans ce cas, la même valeur pour l'obtention des titres officiels.

En conséquence, les épreuves pour chiens d'arrêt (BICP et Field trials) souhaitées par des organisations non affiliées à la SCC devront obligatoirement obtenir son « patronage », désormais finalisé par écrit, pour acquérir valeur de manifestation officielle.

Ce patronage de la SCC ne pourra être consenti qu'à une association possédant une réelle représentativité au plan national ; il devra être sollicité auprès de la CUNCA qui l'accordera ou non après étude du dossier présenté et engagement de l'organisation candidate à satisfaire aux critères définis conformément aux statuts de la SCC.

Le championnat du Monde 2016 gibier tiré aura lieu au Danemark. Deux interrogations, le gibier sera-t-il effectivement tiré ? Ce serait un comble si ce n'était pas le cas. Les chiens ayant subi la caudectomie auront-ils le droit de participer aux concours au Danemark ? Une demande de clarification sur ces deux points sera faite à l'organisateur. Au cas où aucune certitude n'est acquise sur ces deux points, la France n'enverra ni juges, ni équipes.

Au cas où des réponses positives seraient apportées, la sélection pour le championnat du Monde aura lieu comme les années précédentes à Polminhac le 20 septembre pour les britanniques et le 21 septembre pour les continentaux. Les sélectionneurs seront messieurs Dominique Leickman et Jacques Beillard.

## IV – Résultats des examens CUNCA

Pour cette session mise en place pour la 1<sup>ère</sup> fois à cette 2<sup>ème</sup> réunion de la CUNCA, se sont présentés, Alain Derache (2<sup>ème</sup> fois), René Guidoni et Stéphane Portelli.

Après correction, les trois candidats ont obtenu au moins le minimum requis pour continuer leur formation. Messieurs René Guidoni et Stéphane Portelli, experts confirmateurs ont déjà suivi la formation initiale des juges commune à tous les candidats. Monsieur Alain Derache devra suivre cette formation en 2017.

D'ores et déjà, les trois candidats peuvent faire des assessorats en automne et au printemps pour parfaire leur formation.

## V – Résultats de nomination des juges stagiaires

Deux candidats, Thierry Soustre et Martine Gotti, ont passé leurs contrôles ce printemps. Les enveloppes cachetées des examinateurs ont été ouvertes le 19 avril 2016 dans le bureau de Mme Mignon au siège de la SCC afin que les demandes de nomination puissent être faites pour la commission des juges de juin.

Martine Gotti et Thierry Soustre ont satisfait à toutes les exigences, ils ont donc été proposés à la commission des juges.

## VI – Examens de qualification automne 2016

Cet automne, Pierre Floiras, Dominique Larrieu et Sylvie Hénocque souhaitent passer leurs contrôles en vue de la qualification. Le Président fera le nécessaire.

## VII – Elargissement de la base de recrutement pour devenir juge de field-trial pour chiens d'arrêt.

Ce printemps bon nombre de juges se sont retrouvés out très rapidement, En conséquence les organisateurs ont eu beaucoup de difficultés à constituer leur jury. Si on ajoute qu'avec l'âge les choses ne vont pas s'arranger et que les candidats sont trop peu nombreux, ainsi à la prochaine commission des juges seuls deux candidats sont proposés comme juge s qualifiés, qu'à la session de janvier nous avons gardé trois candidats et autant à celle de mai, il faut donc élargir la base de recrutement.

Actuellement, pour postuler il faut, en plus des formalités administratives classiques, avoir moins de 60 ans avant le dépôt de candidature, avoir un affixe et avoir présenté avec succès en compétition (avoir obtenu cinq « EXC », la commission propose :

- que les propriétaires ayant eu au moins trois chiens trialers puissent aussi postuler s'ils ont un affixe.

## VIII – Organisation Open de France automne 2016 et finale du BICP.

L'Open automne 2016 aura lieu les 28 et 29 octobre à Villesèques sous la responsabilité de Charles Planard et de l'ATC du Lot. La date a été un peu reculée pour placer l'Open en fin de circuit. La composition du jury sera assurée conjointement par le Président de la CUNCA et l'organisateur de Villesèques.

La Finale Nationale de Chasse Pratique se déroulera en région Centre à Verneuil sur Cher le 4 novembre sous l'étiquette de la CUNCA avec Jean Archambault.aux manettes.

## IX - Open de France printemps et automne 2017

Pour l'Open de printemps Quête de chasse en 2017, Mme Martine Collignon a été pressentie pour l'organiser. A priori elle n'est pas contre sous réserve de trouver quelques terrains supplémentaires.

Pour celui de GQ, il se déroulera à Droupt St Basle sous l'étiquette de la CUNCA et avec Jean-Claude Piat comme organisateur, la date sera déterminée pour une parfaite intégration dans le circuit Grande Quête.

Pour l'Open d'automne en 2017, il est confié à la SC du Tarn et Garonne à Monteils. La date sera définie au moment opportun.

## X – Bilan sur la redevance sur les engagements.

La participation au 1<sup>er</sup> semestre est de l'ordre de 10000 parcours et de 15000 au second semestre, ce qui permet à la CUNCA de fonctionner de façon autonome.

## X I – Questions diverses

1. Les courriers de messieurs Bardan et Buot concernant l'attitude du juge lors du jugement d'un braque du Bourbonnais sont lus en séance  
Dans ce 1<sup>er</sup> cas la commission constate que, les deux courriers ont été envoyés du même lieu et à la même heure alors que les auteurs habitent dans des départements différents. Il est rappelé que les juges sont là pour respecter et faire respecter l'esprit sportif et la discipline nécessaire au bon déroulement des manifestations et qu'ils doivent garder en toute circonstance au cours des manifestations, mais aussi en dehors de celles-ci, leur calme et leur dignité.
2. Courrier de Monsieur Bonato concernant le jugement de ses chiens lors de la Coupe d'Europe est lu en séance.  
Dans ce 2<sup>ème</sup> cas, la commission ne peut pas prendre position sur le jugement des chiens.
3. Pour le fonctionnement de la CUNCA, une allocation de 500€pour les consommables est attribuée au webmaster et au Président sur présentations de factures.

Personne désirant prendre la parole, la séance est levée à 17h ;

**Compte-rendu approuvé par le comité de la SCC lors de sa réunion le 5 juillet 2016**